



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Aux termes de l'article L2313-1 du CGCT : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette présentation est transmise aux conseillers municipaux avec la note de synthèse du conseil municipal et sera diffusée sur le site Internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, unité, universalité, spécialité, sincérité et équilibre.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, voire au plus tard le 30 avril pendant les années marquées par l'élection d'une nouvelle assemblée.

Le budget se divise en une section de fonctionnement et une section d'investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 8 924 214.13€

DEPENSES :

Les dépenses réelles sont évaluées à 6 875 300€

Les prévisions de dépenses réelles sont en hausse par rapport au BP 2024 (2.21%)

COMPTES	Crédits ouverts 2024 BP+DM	Réalisations 2024	BP 2025
DEPENSES	8 875 160,04 €	6 715 756,70 €	8 929 214,13 €
022	0,00 €		0,00 €
011	2 449 950,00 €	2 096 073,58 €	2 367 100,00 €
012	3 456 500,00 €	3 418 186,53 €	3 662 700,00 €
014			
65	558 400,00 €	545 180,20 €	583 500,00 €
66	162 000,00 €	158 773,60 €	162 000,00 €
67	100 000,00 €	21,27 €	100 000,00 €
042/68/675/676 (OPORDRE)	500 000,00 €	497 521,52 €	500 000,00 €
023 (OP ordre)	1 648 310,04 €	0,00 €	1 553 914,13 €

Le chapitre 011 « charges à caractère général » comprend les charges afférentes à l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les différents achats de petit matériel et d'entretien courant. Il représente 34.43% des dépenses réelles de fonctionnement, et est en baisse de 3.38% par rapport au budget prévisionnel 2024.

Le chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés » représente 53.27% des dépenses réelles de fonctionnement, en hausse de 5.97% par rapport au budget prévisionnel 2024. Cette augmentation est due à l'augmentation du nombre de point d'indice attribués aux agents par la loi en année pleine, le glissement vieillesse technicité, ainsi qu'une hausse des taux de cotisation associée.

Le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concerne notamment les indemnités et cotisations d'élus, la contribution au SDMIS, la contribution au CCAS et les subventions accordées aux associations. L'enveloppe allouée pour les subventions est maintenue, l'augmentation de ce chapitre est principalement due à la hausse de la contribution au SDMIS

Le chapitre 66 « charges financières » concerne le remboursement des intérêts d'emprunts, stable pour l'année 2025.

Le chapitre 67 « charges exceptionnelles » correspond à des écritures d'annulation ou réduction de recettes réalisées les années antérieures.

RECETTES :

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 6 798 483.65€

Les précisions de recettes réelles sont en hausse de 3.55% par rapport au budget prévisionnel 2024.

RECETTES	8 879 660,04 €	7 531 979,14 €	8 929 214,13 €
002	2 289 508,04 €	0,00 €	2 105 730,48 €
70	244 200,00 €	339 979,75 €	250 000,00 €
73	1 547 952,00 €	1 547 952,81 €	1 547 952,00 €
731	3 581 500,00 €	3 917 625,30 €	3 725 000,00 €
74	811 500,00 €	1 094 572,48 €	812 531,65 €
75	350 000,00 €	458 940,84 €	433 000,00 €
013	30 000,00 €	105 482,53 €	30 000,00 €
76			
77	0,00 €	46 219,00 €	0,00 €
042/777 (op ordre)	25 000,00 €	21 206,43 €	25 000,00 €
résultat		816 222,44 €	
résultat +report		3 105 730,48	

Le chapitre 70 « produits des services, domaine et ventes diverses » correspond aux concessions du cimetière, aux redevances d'occupation du domaine public, redevances périscolaires, saison culturelle, refacturation de mise à disposition de personnels auprès des communes et de la CCBPD....

Le chapitre 73 correspond au versement de l'attribution de compensation de la CCBPD.

Le chapitre 731 « impôts et taxes » comporte en prévision une hausse des valeurs locatives de 1.7%

Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations » correspond aux dotations versées par l'Etat, au FCTVA en fonctionnement, et aux compensations décidées par l'Etat et versées par lui au titre des impôts locaux.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante » concerne les revenus des immeubles (salles communales, appartements, gendarmerie...)

Le chapitre 013 « atténuations de charges » correspond aux remboursements d'assurance ou de CPAM pour les arrêts de travail du personnel communal.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes s'équilibrent à 8 386 891,72€.

COMPTES	Crédits ouverts 2024 (BP+DM)	Réalisé 2024	RAR (hors AP)	Crédits ouverts 2025	TOTAL 2025
DEPENSES	6 253 247,07 €	2 258 289,53 €	97 565,12 €	8 289 326,60 €	8 386 891,72 €
001	0,00 €	0,00 €			
10	15 000,00 €	0,00 €		15 000,00 €	15 000,00 €
13	0,00 €	0,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €
20	10 000,00 €	10 020,00 €	7 860,00 €	10 000,00 €	17 860,00 €
204	0,00 €				0,00 €
21	2 111 261,52 €	915 710,70 €	89 705,12 €	1 564 118,00 €	1 653 823,12 €
23	5 918,00 €	10 696,56 €			0,00 €
16	500 000,00 €	491 325,05 €		550 000,00 €	550 000,00 €
27	20 000,00 €			20 000,00 €	20 000,00 €
040/139/28/23/21	25 000,00 €	21 206,43 €		25 000,00 €	25 000,00 €
041	150 000,00 €	0,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €
458101					0,00 €
AP	3 416 067,55 €	809 330,79 €		5 945 208,60 €	5 945 208,60 €
RECETTES	6 253 247,07 €	3 016 649,09 €	55 000,00 €	8 331 891,72 €	8 386 891,72 €
001	910 641,03 €			1 669 000,59 €	1 669 000,59 €
1068	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
021	1 648 310,04 €			1 553 914,13 €	1 553 914,13 €
10	550 000,00 €	574 710,40 €		675 000,00 €	675 000,00 €
13	461 563,00 €	441 720,48 €	55 000,00 €	273 977,00 €	328 977,00 €
16	500 000,00 €	0,00 €		2 500 000,00 €	2 500 000,00 €
165					
21	0,00 €				0,00 €
23					0,00 €
27		3 466,00 €			0,00 €
024	32 733,00 €			10 000,00 €	10 000,00 €
040/139/28/21/23	500 000,00 €	496 752,21 €		500 000,00 €	500 000,00 €
458201					
041	150 000,00 €	0,00 €		150 000,00 €	150 000,00 €

En dépenses, le chapitre 16 correspond au remboursement en capital des emprunts.

Les chapitres 20 et 21 correspondent aux dépenses d'investissements non affectées à des autorisations des programmes pluriannuels. En 2025, plus de 1.5 millions d'euros de dépenses sont programmées pour la réhabilitation du patrimoine communal, dont 200 000 euros d'investissement pour les écoles, 160 000€ pour la voirie/modes doux et 100 000€ pour la vidéo protection.

Près de 6 millions d'euros de crédits de paiements sont inscrits en 2025, principalement pour la restructuration de l'école Paul Cézanne.

Les recettes d'investissement se composent des reports et affectation de résultats de l'année 2024 (2 670 000€ environ en tout), du FCTVA (645 000€), d'un emprunt d'équilibre prévisionnel (2 500 000€), ainsi que de subventions d'équipements attribuées, de l'ordre de 330 000€ à percevoir en 2025.